

Championnat de la Drôme Jeunes 2024/2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHAMPIONNAT

Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental de la Drôme organise le championnat de la Drôme 2024-2025, le 1 décembre 2024 à la Salle dite du "Tambour" 82 rue Jean Vilar, 26000, Valence.

Ce championnat est ouvert à tout jeune joueur de U8 à U20 (catégories Petits-Poussins à Cadets), licencié A ou B dans un club des départements de la Drôme ou de l'Ardèche pour la saison en cours à la F.F.E.

Le championnat est réparti en tournois individuels pour chaque catégorie : U8, U10, U12, U14, U16. Les joueurs des catégories U18 et U20 jouent ensemble.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les catégories comptant **9 joueurs ou plus** seront disputées au système suisse (Règles C.04 FIDE).

Les catégories comptant **moins de 9 joueurs** seront disputées en **toutes rondes** selon les tables de Berger (Règles C.05 FIDE). Dans ce cas, le numéro d'appariement de chaque joueur sera déterminé par un tirage au sort avec les joueurs concernés. Le nombre de rondes sera ajusté en fonction du nombre de joueurs. S'il y a 4 joueurs ou moins, chaque joueur affrontera tous les autres en match aller-retour.

Dans les deux cas les appariements se font avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret. Aucun joueur ne bénéficiera d'une protection de club ou de famille pour les appariements.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Une proposition de partie nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 15' + 5s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 8h30

Fin de pointage : 9h15

Article 5 : Droits d'inscriptions

L'inscription au championnat de la Drôme est gratuite.

Article 6 : Classement

Pour les tournois au systèmes suisse le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Pour les tournois toutes rondes, le classement est établi en fonction du nombre de points, puis au Sonneborn-Berger, et enfin au Koya.

Pour le calcul des départages basés directement ou indirectement sur les résultats des adversaires, et conformément à l'article C 16.6, l'ancienne méthode utilisée avant le 01/04/2024 (et toujours utilisée par PAPI) pour calculer les scores ajustés de chaque joueur sera appliquée.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur indique le résultat de la partie à l'arbitre. En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre Principal : Timothy ARMES (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.